

## L'Association des Présidents de Club du Rhône « Trucs Pratiques »



## **ASSISTANCE JURIDIQUE**

L'APC a pris contact avec Maître MARTIN, avocat afin de créer une assistance juridique.

Me MARTIN est un spécialiste du FOOTBALL. Il a défendu à plusieurs reprise l'A.S. St Étienne. De surcroît, il connait bien la fonction de PRÉSIDENT, puisqu'il préside un bon club dans le district de l'AIN.

☑ Comme vous le savez, un Président peut se retrouver dans des situations très délicates :

- Suite à une plainte d'un parent, d'un joueur, d'un éducateur, d'un arbitre.
- Suite à un accident de voiture lors d'un déplacement.
- Après un accident lié à la responsabilité civile du club.
- Après un contrôle de l'U.R.S.S.A.F., des douanes, de l'inspection du travail, etc.

☑ Cette assistance juridique sera opérationnelle après passage obligé par l'APC et dans des cas extrêmement précis.

☑ Après avoir contacté le représentant APC, vous serez mis en contact avec Me MARTIN pour une première réunion de conseil au cours de laquelle vous lui exposerez les faits, il verra avec vous les tenants et les aboutissants de votre problème. A l'issue de cette réunion, et s'il y a lieu, vous pourrez demander à Me MARTIN d'être votre défenseur, ou vous faire assister d'un autre avocat pour la suite de l'affaire.

☑ L'APC prendra en charge la première réunion d'éclaircissement. Les réunions ou conseils suivants pour la phase de défense seront à la charge du président demandeur. Il est conseillé de demander un devis pour cette phase de défense.

Votre interlocuteur : Yves ENCRENAZ - Vice Président - 0616608142